

**Réunion syndicale du 2 mai 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 2 mai à dix neuf heures trente minutes, le conseil syndical du SIRP, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de St Pardon De Conques, sous la Présidence de Jean-Claude Dumenil.

**Date de la convocation:** 25 avril 2016

**Membres présents:**

Mmes DUFFILLOL, DARRIET, JURADO-GONZALEZ.

Mrs. DUMENIL, PAING, BLANGERO, CHALOUPIN, DUCASSE, REVUELTA, NORMANT

Mlle BOBKIEWICZ, secrétaire du SIRP

**Absents et excusés:**

Mr BAGUR et Mme DELAGE

**En exercice: 12                      Présents: 10                      Votants: 05**

**Démarrage de la réunion vers 19 heure 42 minutes**

Les comptes rendus seront présentés au prochain conseil syndical pour approbation

**1 Délibération Opérateur téléphonique**

Monsieur le président présente à l'assemblée une proposition de SFR concernant les abonnements téléphoniques des écoles de Bieujac et St Pardon De Conques.

Actuellement nous sommes desservis par orange qui nous facture 275 euros par mois pour les deux lignes fixes et internet avec les communications incluses et illimitées vers les fixes.

La proposition du concurrent SFR est plus intéressante, avec un tarif de 233,76 euros par mois avec les mêmes options. De plus les communications vers les mobiles sont illimitées.

Sur une année nous pouvons économiser la somme de 494,88 euros en changeant de fournisseur.

- L'assemblée décide à l'unanimité des membres présents d'engager un contrat de 12 mois avec SFR
- Et donne l'autorisation au Président de réaliser toutes les formalités de résiliations et d'engagements auprès d'Orange et de SFR

## 2 Délibération travaux électricité et sonnette

Le Président nous donne lecture d'un devis correspondant à l'installation d'une sonnette d'entrée et la création d'un point lumineux au dessus du tableau de la nouvelle classe de l'école de Bieujac.

Le montant de cette étude s'élève à la somme de 895 euros HT,

- avec la sonnette pour 235,00 HT,
- avec le point lumineux pour 195,00 HT,
- avec la modification de l'armoire électrique pour 465 HT.

Monsieur Fabrice Revuelta rappelle à l'assemblée qu'il serait bien d'avoir systématiquement plusieurs devis avant d'engager des travaux ou des achats.

- L'assemblée décide à l'unanimité des membres présents de réaliser les travaux
- Et demande au Président de contacter une autre entreprise pour un devis comparatif

## 3 PEDT

La direction des services départementaux de l'Education Nationale de Gironde nous a transmis le 17 février 2016 la convention officielle relative à la mise en œuvre de notre projet éducatif qui nous donne droit à une aide de fond d'amorçage de 50 euros par enfant. L'état a versé à la caisse d'allocation familiale des fonds pour indemniser toutes les écoles à la hauteur de 40 euros supplémentaires par enfants sous condition que celles-ci présentent un projet éducatif tel que requis par le code de l'action sociale et des familles aux articles suivants ;L227-23 et 26.

Notre convention liée à notre projet d'école a été éligible par l'Académie de Bordeaux pour avoir un soutien financier de 50 euros, à contrario la Direction Départementale de la Cohésion Sociale n'a pas voulu l'enregistrer avec pour motif l'absence d'intentions éducatives des élus.

Le président présente à l'assemblée, le projet éducatif du SIRP complété suivant les préconisations du pôle jeunesse et sport. Le dossier sera remis en main propre contre décharge par Jean-Baptiste Paing au plus tard le 13 mai 2016.

Maintenant il reste plus qu'à espérer que notre convention soit cette fois-ci éligible, afin d'obtenir une aide financière complémentaire, indispensable pour un meilleur équilibre de nos finances.

#### **4 Délibération pour les travaux sur le préau de St Pardon De Conques**

Gilbert Blangero présente au Président et à l'assemblée un devis pour les matériaux de couverture du préau de l'école maternel de St Pardon De Conques;

- avec la volige en sapin,
- planches de rives en PVC blanc
- les gouttières en zinc
- les éléments de couverture en terre cuite

Le montant total des matériaux du devis de Point P s'élève à la somme de 4427,92 euros TTC

L'assemblée vote à l'unanimité des délégués présents, pour la réalisation des travaux et accepte l'ouverture d'un compte à Point P pour l'achat des matériaux pour un montant de 4427,92 euros.

#### **5 Délibération pour le projet de changement d'une menuiserie sur l'école de Bieujac**

Un devis est présenté à l'assemblée pour le changement d'une porte d'entrée en alu blanc située dans la classe de CP/CE1 de l'école de Bieujac.

L'entreprise GF3M nous propose une menuiserie en alu avec un soubassement plein de 0,80 et une partie haute vitrée avec un verre SP10 antieffraction.

C'est une proposition sans la main d'œuvre pour sa mise en place pour un montant de 1410,84 TTC.

Philippe Ducasse présentera à la prochaine réunion syndicale d'autre devis pour un comparatif. En attendant aucune décision est prise pour effectuer cette opération.

#### **6 Avancement**

Monsieur le Président nous propose d'accepter l'avancement d'échelon de Fabienne Lague qui occupe actuellement le poste d'adjoint d'animation 2e classe sur l'école de St Pardon De Conques.

Le coût de ce changement d'échelon s'élève à la somme de 89 euros par mois avec les charges sociales comprises. A savoir que c'est un agent sérieux et toujours disponible précise le Président.

L'assemblée vote à l'unanimité des membres présents pour l'avancement de Fabienne Lague.

## 7 Annonces et questions diverses

- Le règlement intérieur pour le personnel du SIRP a été transmis au centre de gestion pour avis.
- Rappel sur les tarifs de la cantine qui sont actuellement bien en dessous de la strate
- Point sur les effectifs de la rentrée 2016/2017 : avec l'inscription de quinze enfants pour la classe maternelle répartis ainsi :
  - 8 enfants pour Bieujac,
  - 5 enfants pour St Pardon
  - 2 enfants pour st Loubert.

Pour les départs vers les collèges nous avons 15 enfants.

- Prolongation de l'arrêt de travail de Séverine Lafleur jusqu'au 13 mai 2016.
- Notre agent Nadine Armand en congé longue durée depuis 2014 a une prolongation supplémentaire de 6 mois. Cinq ans c'est la durée maximum d'un congé longue durée pour une même pathologie (avec 3 ans en plein traitement et 2 ans en demi traitement).

La séance est levée vers 20 heures 44.